

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC OFFRE DE REPIT POUR LES AIDANTS

Résultats et Solutions à développer

Le CCAS a réalisé un diagnostic de l'offre de répit pour les aidants à l'échelle de l'agglomération. Cette étude nous permet de faire un état des lieux de ce qui existe sur le territoire et de déterminer les axes de progrès pour améliorer le quotidien des aidants.

La CdA compte :

- 16 structures pour personnes âgées : 47 place d'accueil de jour + 29 places d'hébergement temporaire
- 6 structures adaptées pour les personnes en situation de handicap (Foyer occupationnel ; Foyer d'Accueil Médicalisé ; Maison d'Accueil Spécialisé)
- De nombreux services d'aides et de soins à domicile (Les S.A.D ; les S.S.I.A.D ; SAMSAH /SAVS)
- Une plateforme de répit (Ateliers Art thérapie ; Psychologue ; Service de relayage)
- Une équipe spécialisée Alzheimer
- Une offre complémentaire (formations, groupes de paroles,) portée par le milieu associatif essentiellement.

Résulte de ces enquêtes de terrain auprès des acteurs et des publics, le constat suivant : L'offre de répit « classique » existe sur le territoire mais elle est sous-utilisée pour diverses raisons :

- Difficulté pour l'aidant d'identifier ses besoins ;
- Déficit de visibilité de l'offre ;
- Freins psychologiques à faire appel à une aide extérieure vécue comme une intrusion dans l'intime et l'aveu d'une incapacité ;
- Freins matériels et financiers ;
- Freins organisationnels avec des difficultés de mobilité et des interventions sur des temps qui ne permettent pas à l'aidant de « passer le relais »

Face à ces résultats, le Comité de pilotage propose 6 actions que le CCAS pourrait mettre en œuvre :

Enjeu n°1 : Améliorer le repérage des aidants et leurs besoins

- ✓ Action 1 : Sensibiliser les professionnels de santé à la question des aidants > actions de communication auprès des médecins généralistes/spécialistes / permanences dans des cabinets de médecine ;
- ✓ Action 2 : Mettre en place une organisation des services qui garantisse la réalisation du diagnostic de l'environnement social en début de prise en charge pour évaluer et intégrer les besoins de l'aidant principal et secondaires.

Enjeu n°2 : Adapter l'offre de répit existante aux besoins « réels » des aidants

- ✓ Action 3 : Adapter l'offre de répit > revoir le projet de l'établissement de Vieljeux qui pourrait proposer un hébergement temporaire dédié / Accueil de jour/ accueil de nuit/ Accueil WE + Actions aidants/aidés « hors les murs » pour lever les freins psychologiques.
- ✓ Action 4 : Développer un vrai service de « relayage à domicile » de « baluchonnage » > relais d'un binôme d'intervenants à domicile sur des horaires atypiques

Enjeu n°3 : Organiser l'accessibilité de l'offre de répit pour le public

- ✓ Action 5 : Structurer un accueil unique de proximité pour les aidants > nouveau projet de service du CLIC >> pôle ressources pour les aidants : accueil, évaluation, orientation, animation du réseau de professionnels.
- ✓ Action 6 : déconcentration de cette mission d'accompagnement des proches aidants sur les quartiers en les intégrant aux permanences généralistes du CCAS.

Au-delà de ces pistes d'action, les membres du COPIL ont identifié un axe de travail transversal pour développer une offre adaptée aux problématiques rencontrées par les jeunes aidants.